**DOCUMENT D’ORIENTATION**

**Sur l’étude pour une évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l’application de la Convention et de ses protocoles pour la huitième période de reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial, de juillet 2022 à juin 2026 (décision 14/23)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mis à jour**

**Le 24 juin 2021**

**Table des matières**

A. Questionnaire ..... 2

1. Introduction ..... 2

II. Orientation pour remplir le questionnaire ...... 5

B. Équipe d’experts ...... 12

1. Coordonnées et partage régional des responsabilités de liaison avec les Parties et les répondants au questionnaire ...... 12

II. Biographies ...... 12

**A. QUESTIONNAIRE**

**I. INTRODUCTION**

**Disponibilité**

1. Le questionnaire pour faciliter la contribution des pays admissibles au FEM à l’évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l’application de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles pour la huitième période de reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial (FEM), de juillet 2022 à juin 2026, et autres renseignements pertinents sont disponibles sur le site suivant :

[**https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml**](https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml)

**Mandat**

2. Le questionnaire est distribué conformément au paragraphe 11 de l’annexe à la décision 14/23 de la Conférence des Parties à la CDB.

**Objet**

3. Ce questionnaire a pour but d’aider la Conférence des Parties à faire une évaluation du montant des fonds nécessaires pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition, conformément aux orientations fournies par la Conférence des Parties, à s’acquitter de leurs obligations au titre de la CDB et de ses Protocoles pendant la huitième période de reconstitution (2022-2026) des ressources du FEM (FEM-8) et, d’autre part, de déterminer le volume des ressources nécessaires, conformément au paragraphe 1 de l’article 21 et à la [décision III/8](http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-03&n=08).

4. Les réponses au questionnaire offriront un aperçu préliminaire des types et du montant des coûts des projets ou des programmes envisagés au titre de la FEM-8 par les Parties répondantes, et en plus de l’analyse des données provenant d’autres sources (telles que les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB), les rapports nationaux et l’expérience de préparation et de mise en œuvre de projets au cours des périodes de reconstitution des ressources du FEM précédentes), permettront de développer une évaluation de l’ensemble des montants des fonds nécessaires pour le FEM-8.

5. Les réponses au questionnaire sont **à titre indicatif concernant les projets prioritaires** et ne constituent pas une communication formelle au FEM et ne nécessitent pas plus de détails que ce qui est demandé dans le questionnaire.

**Contexte**

6. L’information sur les facteurs dont l’évaluation tiendra compte, précisés au paragraphe 3 de l’annexe à la décision 14/23 de la Conférence des Parties, est publiée sur la page Web indiquée au paragraphe 1, ci-dessus. Les Parties devraient tenir compte des facteurs suivants dans l’examen de leurs besoins pour le FEM-8 :

* Toutes les obligations au titre de la Convention et de ses Protocoles et les décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles (paragraphe 3 c) de l’annexe à la décision 14/23);
* Les informations communiquées à la Conférence des Parties dans les rapports nationaux à la Convention et ses Protocoles, et les informations fournies dans le cadre de présentation des rapports financiers (paragraphe 3 d));
* Le stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et/ou autres stratégies et programmes élaborés conformément à l’article 6 de la Convention et les articles pertinents des Protocoles de Cartagena et de Nagoya (paragraphes 3 f) et 3 l));
* Les synergies avec les autres conventions (paragraphes 3 h) et i));
* Le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (paragraphe 3 m)), ainsi que le projet de plan de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques 2021-2030;
* Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 17 (renforcer les moyens de mise en œuvre) (paragraphe 3 n)).

**Les Parties répondantes devraient accorder une attention particulière aux priorités nationales pour la mise en œuvre** des trois objectifs de la Convention et de ses Protocoles pendant la période 2022-2026, en tenant compte de :

* Les projets évolutifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (https://www.cbd/int./conferences/post2020)[[1]](#footnote-1) et le plan de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (https://bch.cbd.int/protocol/post2020/Plan.shtml) et
* Les directions de programme possibles de la FEM-8 (http://www.thegef.org/gef-8-replenishment)[[2]](#footnote-2)

**Répondants**

7. Le questionnaire doit être rempli par le correspondant national en collaboration avec les correspondants nationaux du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena (si le pays est Partie à ces Protocoles) et les correspondants nationaux opérationnels et politique du FEM, dans le cadre d’un processus participatif qui convient aux circonstances nationales. Les questionnaires doivent être remis par le correspondant national de la CDB.

**Charge de travail**

8. Les consultations, la collecte et la compilation de l’information, et répondre au questionnaire demanderont autour d’une à deux semaines, en moyenne.

**Devise**

9. Le dollar américain ($US) est la devise à utiliser tout au long du questionnaire. Veuillez convertir la devise de votre pays en dollars US en appliquant le taux de change moyen de juin 2021 (ce taux de change peut être obtenu auprès de votre banque centrale ou du ministère des Finances).

**Date limite de remise**

10. Le questionnaire doit être remis au Secrétariat de la CDB à l’adresse : secretariat@cbd.int. La date limite de remise est le **27 août 2021**.

**II. ORIENTATION POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE**

Le questionnaire comprend six parties : 1. Renseignements généraux (p. ex., pays, nom du projet), 2. Éléments de la biodiversité visés par le projet (p. ex., biomes, espèces, ressources génétiques), 3. Objectifs stratégiques (p. ex., aires protégées, renforcement des capacités), 4. Montants des fonds nécessaires (comprenant le cofinancement), 5. Liens (p. ex., aux ODD) et 6. Renseignements supplémentaires. Veuillez préciser les caractéristiques qui s’appliquent (au moyen d’un « X ») dans les parties A et B, une estimation des montants en $US dans la partie C et identifier les liens au moyen de « X » dans la partie D.

Afin d’obtenir une estimation générale des besoins de financement par le FEM, le questionnaire demande d’examiner et de développer ces besoins projet par projet ou programme par programme, en utilisant une feuille de travail séparée pour chaque projet ou programme.

**Les Parties répondantes devraient accorder une attention particulière aux priorités nationales pour la mise en œuvre** des trois objectifs de la Convention et de ses Protocoles pour la période 2022-2026.

Le groupe d’experts sur l’évaluation des besoins reconnaît que le délai accordé (lié à la date de présentation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties) et le fait que ce processus se déroule parallèlement à l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut représenter un défi. Malgré ces difficultés, nous encourageons les Parties à fournir leur meilleure évaluation possible des projets, ou des domaines d’intervention à aborder grâce à des projets financés par le FEM, qui seront proposés pour approbation au cours de la période 2022-2026.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Inscrivez le nom du pays et le nom des correspondants nationaux de la Convention et des protocoles, et des autres experts qui aideront à remplir le questionnaire, ainsi que le nombre de projets présentés. **Ces renseignements ne doivent figurer que sur la première feuille de travail.**

**Nom du projet / domaine d’intervention**

**Utilisez une feuille de travail séparée pour chaque projet ou domaine d’intervention envisagé (copiez la feuille autant de fois que nécessaire pour tous les projets / domaines d’invention)**. Inscrivez le nom du projet, du domaine d’intervention ou une description.

Cochez la case sous le nom du projet (ou la description du domaine d’intervention, par ex. « gestion des espèces exotiques envahissantes ») pour indiquer si le projet soutient l’application de la Convention ou de l’un de ses Protocoles (dans certains cas, le projet peut en soutenir plus d’un).

**Exemple :**



**PARTIE A : Caractéristiques du projet : Éléments de la biodiversité**

Indiquez dans cette partie les éléments de la biodiversité sur lesquels portera le projet en termes de biome(s) et des espèces et des ressources génétiques. Veuillez en cocher un ou plus dans l’une et l’autre colonne, s’il y a lieu. Si rien ne s’applique, n’inscrivez rien et fournissez une explication dans la partie E. Si vous cliquez sur « autre » veuillez aussi fournir une explication dans la partie E.

**Exemple** :

**PARTIE B : Caractéristiques du projet : Objectifs stratégiques**

Remplissez cette partie afin de préciser les objectifs stratégiques du projet à partir de la liste fournie et si ce projet vise à contribuer à un programme intégré du FEM. Plusieurs objectifs peuvent être appliqués à un même projet. Si le projet ne contribue à aucun objectif stratégique indiqué, n’inscrivez rien et fournissez des explications à la partie E. Si vous cliquez sur « autre » veuillez aussi fournir une explication dans la partie E. Si le projet est formulé dans le contexte d’un programme intégré du FEM, indiquez quel projet ou « autre » (par exemple, le domaine d’un programme intégré qui peut faire partie de la FEM-8). Si le projet ne fait pas partie d’un programme intégré, n’inscrivez rien dans cette colonne.

(Voyez l’exemple à la page suivante)

**Exemple :**



**PARTIE C : Montant des fonds nécessaires**

Inscrivez le coût estimatif **total** du projet (en dollars US), le cofinancement **gouvernemental** prévu (y compris le montant en nature, par le biais de ressources humaines ou d’une infrastructure institutionnelle) et toute **autre source** de cofinancement (y compris des financements bilatéraux ou du secteur privé), ainsi que la **somme demandée au FEM.** Le montant demandé au FEM devrait être basé sur la valeur ajoutée par le financement du FEM pour obtenir les bienfaits environnementaux mondiaux en utilisant le principe des surcoûts selon l’orientation donnée par le FEM [GEF/C.54/10/Rev 10.1](https://www.thegef.org/search/site/GEF%5CC.54%5C10%5CRev.01)). Vous pourrez noter les autres sources de financement sous la partie E. Nous reconnaissons qu’il ne s’agit que d’estimations, pour le moment, mais essayez d’être le plus précis possible. Fournissez les explications nécessaires dans la partie E. Utilisez les sommes indiquées pour les cycles précédents (FEM-6 et FEM-7) comme guide. Veuillez prendre note que les pays bénéficiaires dont l’allocation STAR totale est inférieure à 7 millions $US inclusivement profitent de toute la souplesse nécessaire pour répartir leur allocation dans les domaines d’intervention. Les pays bénéficiaires dont le total des allocations STAR dépasse les 7 millions $US ont droit à des allocations marginales dans les domaines d’intervention de 2 millions $US ou moins ou d’un maximum de 13 % de l’allocation STAR totale initiale de leur pays, selon l’éventualité la plus élevée.

**Exemple** :



**PARTIE D : Liens**

Identifiez les liens entre le projet et les autres conventions et organes indiqués et à un ou plusieurs ODD en inscrivant un « X ».

**Exemple :**



**PARTIE E : Renseignements supplémentaires**

Utilisez cette partie afin de fournir des renseignements supplémentaires (par ex. pour noter les sources de co-financement si connue, en particulier celles provenant du secteur privé), y compris les renseignements portant sur les parties A et B.

Nous vous serions reconnaissants de nous fournir des commentaires sur le questionnaire.

**Exemple :**



**B. ÉQUIPE D’EXPERTS**

**Équipe d’experts pour la préparation du rapport sur l’évaluation complète du montant des fonds nécessaires et disponibles pour l’application de la Convention pour la période juillet 2022 à juin 2026**

**I. COORDONNÉES ET PARTAGE RÉGIONAL DES RESPONSABILITÉS DE LIAISON AVEC LES PARTIES ET LES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE**

**M. Ravi Sharma**, situé surtout à New Delhi, correspondant national de l’Asie et Pacifique pour l’évaluation. Vous pouvez le joindre par courriel à : ravi.sharma2002@outlook.com

**Mme Stéphanie Mansourian**, située à Genève, correspondante nationale de l’Afrique et l’Europe Centrale et de l’Est pour l’évaluation. Vous pouvez la joindre par courriel à : smansourian@infomaniak.ch / stephanie@mansourian.org

**M. Yasha Feferholtz**, situé à Santiago, au Chili, correspondant national de l’Amérique latine et les Caraïbes pour l’évaluation. Vous pouvez le joindre par courriel à : yasha.feferholtz@gmail.com

**II. Biographies**

**Ravi Sharma**, est un citoyen indien. Il a occupé le poste de directeur de la mise en œuvre et du soutien technique au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pendant 10 ans. Il cumule 30 ans de succès en établissement de stratégies, en mise en œuvre et en défense des programmes environnementaux mondiaux et innovateurs pour le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et des organes de réflexion en Inde et au Kenya. Au cours de cette période, il a conçu et exécuté plus de cent projets nationaux et mondiaux, régionaux et nationaux sur les changements climatiques et la biodiversité, et orchestré plus de 50 négociations sur les politiques internationales et ateliers techniques. Au cours de son service à la CBD, il supervisait les relations de celle-ci avec le FEM et les questions de mobilisation des ressources, et il a facilité le premier et le deuxième rapports du Groupe d’experts de haut niveau sur l’évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Il agit actuellement en tant que conseiller sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 auprès de groupes de conservation, offrant un soutien technique pour l’examen des projets d’un programme mondial sur les changements climatiques, fournissant une assistance dans le cadre d’un programme visant à transférer les risques par le biais d’une assurance pour les micro-cultures dans les fermes, et à offrir aux fermiers un dédommagement découlant des chocs climatiques, etc. Il détient une maîtrise en économie et un certificat en gestion, spécialisé en gestion de l’environnement.

**Stéphanie Mansourian**, est une citoyenne suisse et égyptienne. Elle est consultante environnementale depuis 15 ans et aussi chercheuse associée à l’Université de Genève. Ses travaux des 25 dernières années ont porté sur tout un éventail de sujets environnementaux tels que la restauration, la pollution de l’air, la gouvernance environnementale, les aires protégées et les partenariats de durabilité, pour n’en nommer que quelques-uns. Elle a été aux premières lignes du développement de la restauration des paysages forestiers (RPF) lorsqu’elle gérait le programme apparenté de la WWF. Depuis cette époque, elle a obtenu un doctorat portant spécifiquement sur les défis de gouvernance en lien avec la RPF, à partir de ses observations des programmes et projets de RPF. Elle utilise une approche intégrée dans ses travaux et cherche à l’étendre à d’autres disciplines, lorsque c’est possible. Elle agit en qualité de consultante auprès d’ONG, de conventions, d’agences de l’ONU et de fondations. Ses engagements bénévoles incluent un siège au conseil d’administration de la Fondation Audemars Watkins, un poste de membre de la Société de restauration écologique et un poste de coordonnatrice adjointe du Groupe de travail de l’Union internationale des instituts de recherches forestières sur la « transformation des paysages forestiers pour le futur bien-être du climat et des êtres humains ». Elle a publié trois livres et plusieurs articles dans des revues dont les articles sont examinés par des pairs.

**Yasha** **Feferholtz**, citoyen du Chili, est fellow à EcoHealth Alliance, où il consacre ses efforts et offre ses conseils sur des projets financés par USAID et DTRA pour le développement durable et la santé économique en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande, en Afrique du Sud, au Bangladesh et au Liberia. Il réalise régulièrement des analyses économiques pour promouvoir des politiques sur le développement durable et la conservation dans les projets mondiaux. Yasha a dirigé des études sur l’impact économique des maladies infectieuses en émergence, l’allocation de ressources mondiales au projet mondial sur le virome humain, l’établissement de la valeur économique des services écosystémiques des forêts et de la santé, les analyses coûts-avantages pour le virus de la rage en Asie et le virus de la fièvre de la vallée du Rift en Afrique, les impacts économiques du commerce mondial d’espèces sauvages, et la modélisation intégrée des évaluations pour comprendre les impacts environnementaux de la dégradation des ressources naturelles. La plupart de ses travaux sont appliqués aux politiques publiques. Il est coauteur de plusieurs articles et rapports examinés par des pairs dans les domaines du développement économique durable, de la conservation et de la santé. Après obtenu son diplôme en finances, Yasha a obtenu un doctorat en économie, spécialisé en économie expérientielle comportementale, de l’Université du Wyoming grâce à une bourse Fullbright.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. L’avant-projet actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/POST2020/PREP/2/1) est publié sur la page Web : https://www.cbd.int/conferences/post2020/post2020-prep-01/documents. Le premier projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sera publié d’ici au 12 juillet 2021. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le premier projet du document intitulé Strategic Positioning and Programming Directions (GEF/R.8/02/Rev.01) est publié à l’adresse : https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/Summary%20of%20 Co-Chairs%20of%20the%20first%20meeting%20of%20GEF-8\_0.pdf. Le projet actualisé sera publié vers la fin août 2021. [↑](#footnote-ref-2)